

GC CONSEIL SAS

Granulats - Carrières - Conseil

22, Bd Gambetta

30100 Alès

Tel : 06 32 44 37 59

Hôtel de Ville

M. Bonifacio IGLESIAS

Maire

Plan de Brie

30 140 Anduze

Alès, le mercredi 29 mai 2019

Objet : Sollicitation d'avis sur la proposition de remise en état et d'usage futur envisagé à l'issue de l'exploitation du projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) Lieu-dit « Pouillan-et-Gaujac » sur la commune d'Anduze

Monsieur le Maire,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'alinéa 5 de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement,

Je soussigné, Monsieur Guillaume Costanzo, de nationalité française, agissant en qualité de Président de la société GC CONSEIL, au capital de 52 640,00 €, dont le siège social est au 22 boulevard Gambetta, 30100 Alès, sollicite votre avis sur la proposition de remise en état à l'issue de l'exploitation de notre projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes du lieu-dit « Pouillan-et-Gaujac », sur le site de l'ancienne carrière « REDLAND », à Anduze.

Le parcellaire de la demande d'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2760-3 concernant le projet d'ISDI est donné dans le tableau ci-après :

Commune	Lieux-dits	Section	Numéro de parcelle
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	73
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	75
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	76
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	77
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	78
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	80
Anduze	Pouillan et Gaujac	AL	256
Total			

Parcellaire du projet d'ISDI

GC CONSEIL SAS

Granulats - Carrières - Conseil

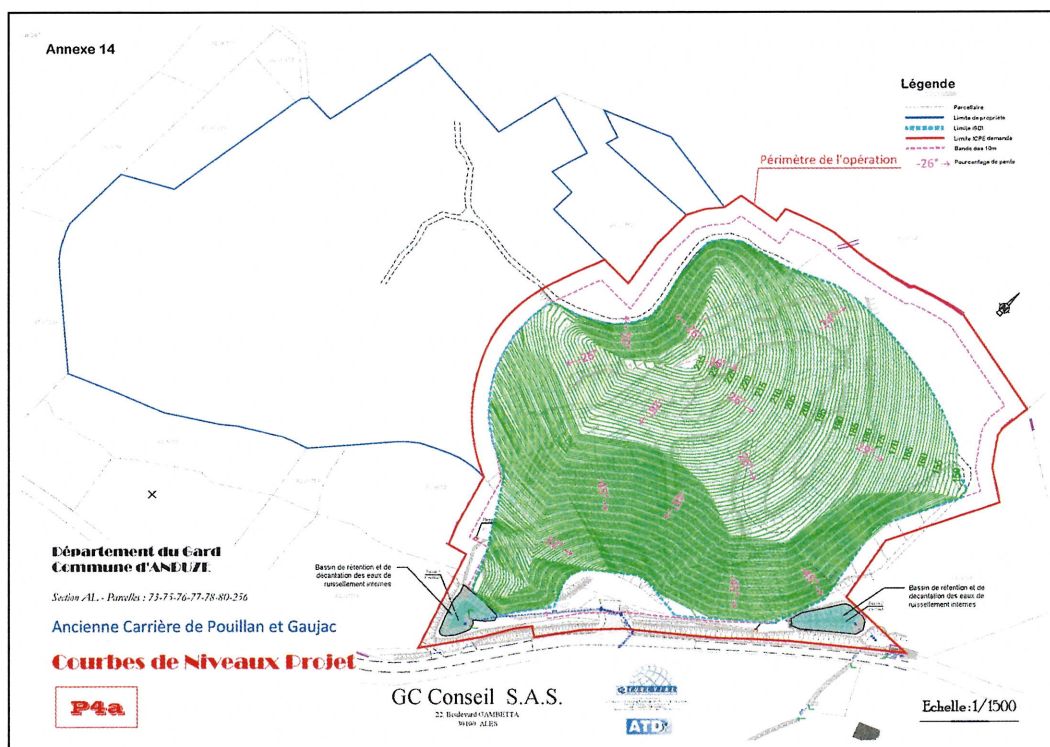
22, Bd Gambetta

30100 Alès

Tel : 06 32 44 37 59

La remise en état proposée est la suivante :

Le profil de réaménagement envisagé vise à redonner un modelé collinaire à ce secteur comme cela était le cas à l'origine. Le stockage est profilé en dôme, dont la partie haute présente une pente douce vers le sud de l'ordre de 10%. La pente des flancs du dôme a été adoucie par rapport au profil topographique actuel (pente des flancs entre 26° et 45° à la place de fronts sub-verticaux 90°).



Courbes de niveaux du projet

Le réaménagement s'effectuera de façon progressive au fur et à mesure du comblement de l'ancienne carrière par la mise en place d'une couverture de terre végétale de 30 cm à 50 cm, et selon les recommandations édictées par le bureau d'étude CBE, notamment concernant les espèces végétales choisies pour la revégétalisation par plantations, et si nécessaire par ensemencement, ainsi que les éléments paysagers ponctuels d'intérêt écologique (pierriers, tas de bois mort). L'objectif est de retrouver une colline arborée comme à l'initial.

Avec le développement de la végétation, le site s'intégrera dans le paysage et le site retrouvera sa vocation naturelle (milieu favorable à la flore et à la faune locale).

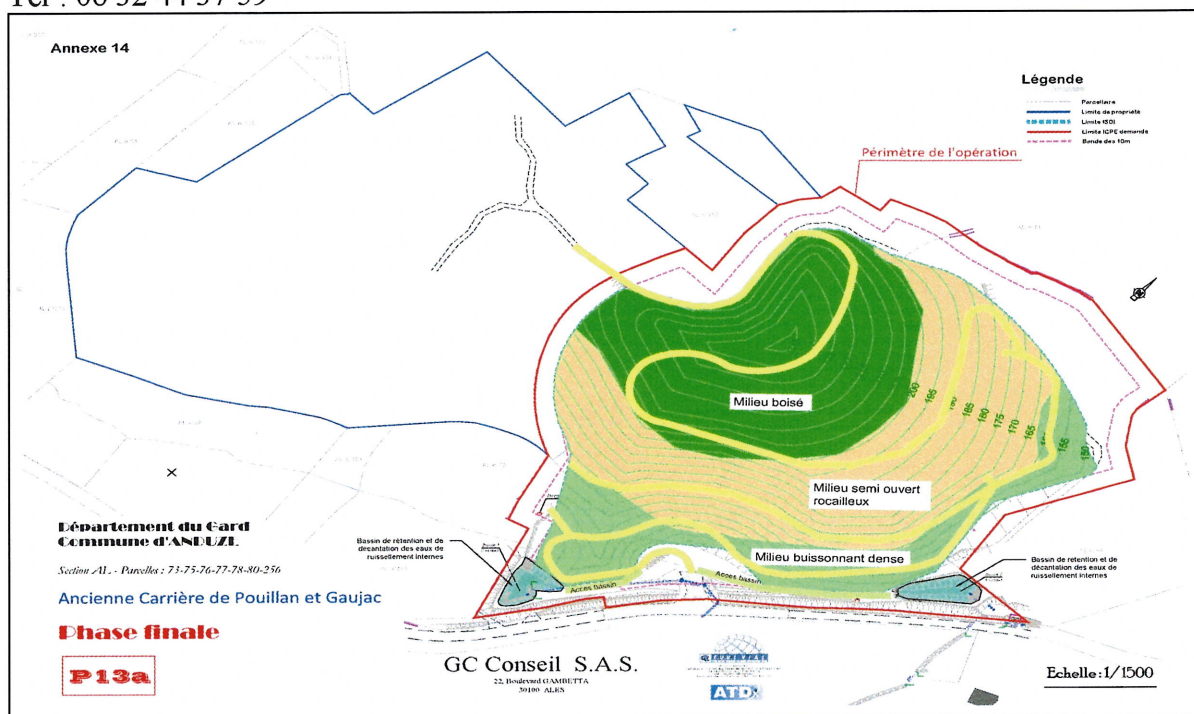
GC CONSEIL SAS

Granulats - Carrières - Conseil

22, Bd Gambetta

30100 Alès

Tel : 06 32 44 37 59



Réaménagement final

La clôture et le portail du site pourront être démantelés en concertation avec les acteurs locaux. Le devenir des bassins sera défini en concertation avec les acteurs locaux et l'administration (comblement ou conservation).

Les pistes internes pourront être conservées pour être inscrites dans un réseau de petite randonnée, dans des parcours VTT en lien avec les projets de développement des communes (projet de voie douce le long de la RD366 sur la commune d'Anduze par exemple).

Cet avis est une formalité réglementaire nécessaire à la complétude de notre dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE, comme le dispose l'alinéa 5 de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement.

A préciser que cet avis est sollicité de votre part en tant que Maire de la commune d'implantation du projet, mais ne préjuge en rien de l'avis que pourra donner la municipalité sur le projet lui-même lors de l'instruction du dossier.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Guillaume Costanzo
Président de la société GC Conseil

AVIS DU MAIRE

Dans le cadre du projet d'installation de stockage de déchets inertes porté par la société GC Conseil, sur le site de l'ancienne carrière « REDLAND », au lieu-dit « Pouillan et Gaujac » sur la commune d'Anduze, au niveau des parcelles cadastrées suivantes, section AL, parcelles n°73 ,75 ,76 ,77 ,78 ,80 ,256.

Le projet a pour objectif de redonner un modelé collinaire, comme cela était le cas à l'origine, en comblant progressivement cette ancienne carrière en dent creuse.

Le réaménagement s'effectuera de façon progressive au fur et à mesure du comblement de l'ancienne carrière par la mise en place d'une couverture de terre végétale de 30 cm à 50 cm, et selon les recommandations édictées par le bureau d'étude CBE, notamment concernant les espèces végétales choisies pour la revégétalisation par plantations, et si nécessaire par ensemencement, ainsi que les éléments paysagers ponctuels d'intérêt écologique (pierriers, tas de bois mort). L'objectif est de retrouver une colline arborée comme à l'initial.

A préciser que cet avis est rendu en tant que maire de la commune d'implantation du projet, mais ne préjuge en rien de l'avis que pourra donner la municipalité sur le projet lui-même lors de l'instruction du dossier.

En effet conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, « *le préfet transmet, dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée* »

Je soussigné **M. Bonifacio IGLESIAS, Maire de la Commune d'ANDUZE,**

Donne un avis favorable à ce projet.

Fait à Anduze, le 29 Mai 2019

